

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de PLOUMAGOAR

Par arrêté préfectoral en date du **5 juillet 2017**, les habitants de PLOUMAGOAR, GRACES, ST-PEVER, ST-AGATHON, PABU, LANRODEC, ST-ADRIEN, COADOUT, GUINGAMP, PLOUAGAT, ST-JEAN-KERDANIEL, GOUDELIN, PLESIDY, BRINGOLO, LE MERZER, POMMERIT-LE-VICOMTE et BOURBRIAC sont prévenus qu'en application des prescriptions du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par la sté IEL EXPLOITATION 35 en vue de créer et d'exploiter un parc éolien à PLOUMAGOAR au lieu-dit « Malaunay » ainsi que la déclaration de projet de la commune de Ploumagoar valant mise en compatibilité du PLU, va être prolongée du **8 au 17 juillet 2017**.

Les dossiers comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet resteront déposés pendant un mois en mairie de PLOUMAGOAR où le public pourra en prendre connaissance jusqu'au 17 juillet 2017 inclus, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi 8 juillet de 8h30 à 12h00 (fermeture de la Mairie le 15 juillet).

Le commissaire enquêteur, M. Claude BELLEC recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de PLOUMAGOAR le :

- lundi 17 juillet 2017 de 13H30 à 17H30

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur en mairie de PLOUMAGOAR ou à la Préfecture des Côtes-d'Armor – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex, (par courrier ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr).

Toute information peut être demandée auprès de:

- M. Ronan MOALIC, gérant de la SAS I.E.L. EXPLOITATION 35 dont le siège social est situé à SAINT-BRIEUC 41 Ter Boulevard Carnot – tél. 02.30.96.02.21 – e-mail : ronan.moalic@iel-energie.com, concernant le dossier d'autorisation unique.
- Service urbanisme – Communauté Guingamp PAIMPOL Armor Argoat Agglomération, 11 rue de la Trinité 22200 GUINGAMP – tel. : 02.96.55.97.71 – e-mail : urbanisme@gp3a.bzh, concernant le dossier de déclaration de projet de la commune de Ploumagoar valant mise en compatibilité du PLU.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture des Côtes d'Armor – Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales – Bureau du Développement Durable et à la Mairie de PLOUMAGOAR, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet de la préfecture des Côtes d'Armor, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien fera l'objet d'une décision prise par arrêté préfectoral.

La déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera soumise à l'approbation de Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat Agglomération.